



DÉCLARATION

CAPA PSYEN DU 15 juin 2018

Après une année de fonctionnement dans le nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale et alors que nous allons traiter le premier mouvement intra-académique et le passage à la hors classe un nombre important de questions reste sans réponse.

Notre courrier du 22/05/2018 à Monsieur le Recteur concernant le mouvement des psy EN EDA est resté sans réponse à ce jour. Aussi nous tenons à porter à la connaissance de cette instance nos inquiétudes pour ce mouvement.

En effet, la gestion de l'affectation des collègues ayant évolué, ils sont affectés cette année en circonscription puis, seulement dans un second temps, rattachés administrativement à un RASED.

Nous déplorons que l'information n'ait pas été donnée aux collègues concernant les modalités selon lesquelles ce rattachement sera effectué ainsi que des critères qui seront retenus par l'administration pour leur désigner un RASED.

De plus, nous nous interrogeons sur la manière dont les collègues qui n'ont pas participé au mouvement mais qui souhaiteraient changer de RASED seront informés de cette possibilité, ainsi que de la procédure à suivre.

Les démarches au niveau national ont porté leurs fruits puisque dès le mouvement 2019 l'école de rattachement administratif sera prise en compte dans le logiciel dès la première phase du mouvement intra académique.

Pour l'heure nous demandons que les rattachements administratifs se fassent dans la transparence afin d'assurer l'équité et dans les plus brefs délais pour que chacun puisse organiser l'année à venir dans les meilleures conditions pour assurer la continuité du service public d'éducation.

À la lecture des documents de travail du mouvement 2018, 7 postes psy EN EDA et 12 postes psy EN EDO resteront vacants à la rentrée 2018 dans l'académie. Nous demandons que les places au concours des psychologues de l'EN correspondent au nombre de postes vacants. Un recrutement de vacataires ne saurait être une solution à court, moyen ou long terme.

Depuis le mois de mai, nous voyons s'annoncer un avenir particulièrement sombre pour les services d'orientation et les psychologues de l'éducation nationale EDO. Avec son projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", qui acte le transfert de la compétence information aux régions et par conséquent des DRONISEP à la région avec une mise à disposition des personnels des CIO à la Région pour une durée de trois ans. Il est également question de mettre les CIO dans

les lycées et d'affecter les Psy EN en établissement et de conserver un CIO unique par département. Ces annonces sont une violence faites à notre professionnalité.

Au-delà des menaces sur nos services, c'est toute une conception de l'orientation et de l'éducation qui est en jeu. L'entrée de services régionaux dans les établissements scolaires pose de nombreuses questions dont celle de la qualification des intervenants. C'est également la voie vers un marché de l'orientation avec la montée notamment des officines privées dans l'accompagnement des élèves.

Par ailleurs, le 25 mai, le gouvernement a remis un document de travail "Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique" qui vise à mettre à mal le dialogue social.

Le Ministre dit vouloir réduire le nombre des CAP au niveau de la fonction publique d'État en citant comme modèle la fonction publique territoriale et l'hospitalière où il n'y a pas de CAP par corps ou cadres d'emplois, mais par catégories. Ce qui est proposé réduit le rôle des CAP aux "décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents", à savoir les recours. Par ailleurs, le gouvernement considère comme prioritaire de réfléchir à une plus grande implication des employeurs de proximité, qui connaissent la valeur professionnelle des agents, afin qu'ils concourent aux décisions d'avancement et de promotion. Cela ne s'arrête d'ailleurs pas à la question des promotions puisque "le gouvernement considère comme prioritaire d'alléger substantiellement les processus entourant la mobilité des agents publics".

Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la «suppression éventuelle du paritarisme, à l'exception des questions disciplinaires» et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, la FSU affirme sa totale opposition et demande au gouvernement de renoncer au texte proposé.

Le PPCR prévoit que chaque psychologue de l'EN puisse dérouler sa carrière au moins sur deux grades, ce dont nous nous félicitons.

Les psychologues ont besoin d'être reconnus pour travailler efficacement au sein de l'institution scolaire et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors classe. Le système éducatif français a la chance d'avoir des psychologues investis, qui font face à des difficultés de plus en plus prégnantes et qui œuvrent pour la réussite de tous les élèves. Nous demandons qu'un avis très satisfaisant soit donné à tous.

Nous demandons, afin d'être en conformité avec l'esprit du PPCR que les collègues qui peuvent faire valoir leur droit à la retraite passent prioritairement à la hors classe.